



**PROCES -VERBAL  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JUIN 2019**

**L'An deux mille dix-neuf,**

**Le 25 juin, à 19 h 30**

**le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alexandre RASSAERT.**

**Etaient présents :**

M. Michel BOULLEVEAU ; M. Emmanuel HYEST ; M. Lionel SEPEAU ; Mme Carole LEDERLE ; M. Eugène GIMENEZ ; Mme Elise HUIN ; M. Gilles LUSSIER ; Mme Chrystel VIVIER ; Mme Monique CORNU ; Mme Elise CARON ; M. Eddy LEVILLAIN ; Mme Jeanine LAMY ; M. Armand DE WAILLY ; Mme Aude LE PERE DE GRAVERON ; Mme Annick PORTEJOIE ; M. Dominique POURFILET ; Mme Dominique CAVE ; M. José CERQUEIRA FERREIRA ; Mme Isabelle BABIN ; Mme Catherine PAYSANT ; Mme Marie-Paule LONGFIER ; M. Jacques MAGNE ; Mme Agnès CHASME ; M. Laurent LONGET ; Mme Céline RAMELET et M. Anthony AUGER.

**Arrivées de Mme Carole LEDERLE et M. Eddy LEVILLAIN à 19 h 50.**

**Arrivées de M. Laurent LONGET à 20 h 10.**

**Etai(en)t absent(e)s avec pouvoirs :**

Mme Annabelle MARTORELL donne pouvoir à M. Gilles LUSSIER.

M. Franck CAPRON donne pouvoir à M. Michel BOULLEVEAU.

Mme Céline KALAKUN donne pouvoir à Mme Isabelle BABIN.

Mme Gladys PRIEUR donne pouvoir à M. Anthony AUGER.

**Etai(en)t absent(e)s :** M. Daouda TRAORE et M. Edouard RETIF.

M. José CERQUEIRA FERREIRA, Conseiller Municipal, a été nommé secrétaire de séance, Madame SAUNIER-COCHARD, Attachée principale, lui a été adjointe en tant qu'auxiliaire, ne prenant pas part aux délibérations.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2019

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 votants, approuve le compte-rendu de la séance du 2 avril 2019.*

## ETAT DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 2 AVRIL ET LE 25 JUIN 2019

Dcs-2019050	Destruction de matériel réformé - RENAULT Express immatriculé 6221 WY 27
Dcs-2019055	Destruction de matériel réformé - CITROEN Jumpy immatriculé 1548 VH 27
Dcs-2019056	Gisors, La Légendaire - Contrat de prestations de service pour la sécurité des festivités avec la Société Bersek Sécurité
Dcs-2019057	Contrat de prestations de service 2019 avec la Société « TAUPIER.27 »
Dcs-2019058	Contrat de prestations de service avec la SAS GARCIA
Dcs-2019059	Contrat de prestations de service avec TIM CLEAN
Dcs-2019060	Contrat de prestations de service avec POLYURBAINE NORMANDIE DERICHEBOURG
Dcs-2019061	Réalisation et projection d'un vidéo mapping dans le cadre du spectacle « Gisors, la Légendaire » - Marché de prestations de services avec « BREZAC ARTIFICES SAS » - Acte d'engagement
Dcs-2019062	Convention de formation professionnelle continue avec l'AFPI Oise
Dcs-2019063	Convention de formation professionnelle avec « Le SCB Sauvetage Aquatique de Bernay »
Dcs-2019064	Convention de formation professionnelle avec l'UFCV Hauts de France
Dcs-2019065	Convention de formation professionnelle avec JURIS-PROJET
Dcs-2019066	Logement sis 8 rue Général Leclerc - Convention d'occupation précaire avec Monsieur BOUJEMAI
Dcs-2019067	Contrat de prestations de service « Pack Assistance Confort » avec la Société ARPEGE
Dcs-2019068	Gisors, la Légendaire - Contrat de prestations de service avec la Compagnie « Art'Flex »
Dcs-2019069	Gisors, La Légendaire - Contrat de prestations de service avec l'Association « Les Ecuyers de l'Histoire »
Dcs-2019070	Gisors, la Légendaire - Contrat de prestations de service avec la Société « Les Zart-NimauX »

- Dcs-2019071 Gisors, la Légendaire - Contrat de prestations de service avec l'Association A.P.C.F
- Dcs-2019072 Travaux d'étanchéité sur toitures terrasses des bâtiments communaux - Marché de travaux passé en procédure adaptée avec CBEM SARL - Lot n° 2 : centre social - Déclaration de sous traitance
- Dcs-2019073 Gisors, la Légendaire - Contrat de prestations de service avec l'Association « Le Clan d'Ivar »
- Dcs-2019074 Gisors, la Légendaire - Contrat de prestations de service avec l'Association « Héritage Historique »
- Dcs-2019075 Gisors, la Légendaire - Contrat de prestations de service avec l'Association « La Confrérie du Cerbère »
- Dcs-2019076 Convention de formation professionnelle avec Cardi-Oref de Normandie
- Dcs-2019077 Gisors, la Légendaire - Contrat de prestations de service avec l'Association « La Maison des Fers Croisés »
- Dcs-2019078 Contrat d'entretien et de maintenance du matériel de projection numérique du cinéma municipal avec la Société TACC KINOTON FRANCE
- Dcs-2019079 Gisors, la Légendaire - Contrat de prestations de service avec l'Association « Fratres et Milites »
- Dcs-2019080 Convention de mise à disposition du terrain de football Maurice TASSUS avec la Ligue de Normandie et le District de l'Eure de Football
- Dcs-2019081 Contrat de prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine
- Dcs-2019082 Marché public de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de Gisors - Marché de travaux passé en procédure adaptée avec la Société STPEE - Acte d'engagement
- Dcs-2019083 Fournitures de bureau - Accord cadre à bons de commande passé en procédure adaptée avec la Société « ESI France » - Lot n° 3 : consommables d'impression - Acte d'engagement
- Dcs-2019084 Fournitures de bureau - Accord cadre à bons de commande passé en procédure adaptée avec la Société « Fiducial Bureatique » - Lot n° 1 : fournitures administratives - Acte d'engagement
- Dcs-2019085 Fournitures de bureau - Accord cadre à bons de commande passé en procédure adaptée avec la Société « Fiducial Bureatique » - Lot n° 2 : fournitures de papier d'impression - Acte d'engagement
- Dcs-2019086 Contrat d'engagement du droit d'exploitation du concert d'esprit gospel par l'Association Sunshine Music
- Dcs-2019087 Contrat de prestations de service pour la sécurité de l'ensemble des festivités du 13 juillet avec la Société Bersek Sécurité

- Dcs-2019088 Gisors, le Légendaire - Contrat de prestations de service avec « Seyrawyn - Editions Mac Gray »
- Dcs-2019089 Réalisation d'un levé topographique du lieudit Ferme de Vaux avec la SARL Maxime Corre Géomètre Expert - Acte d'engagement
- Dcs-2019090 Contrat de prestations de service pour l'animation musicale du bal de la Fête Nationale avec la Société FM DIFFUSION
- Dcs-2019091 Contrat de location de caméras individuelles avec LEASING FACTORY SAS
- Dcs-2019092 Contrat de prestations de service avec BREZAC ARTIFICES SAS
- Dcs-2019093 Achat de produits et petits matériels d'entretien - Accord-cadre de fournitures à bons de commande passé en procédure adaptée avec « SDHE SAS » - Lot n° 2 : produits jetables, autres produits et petits matériels d'entretien et d'essuyage - Lettre de modification en cours d'exécution n° 1
- Dcs-2019095 Achat de pains et de viennoiseries - Accord cadre de fournitures passé en procédure adaptée avec la Boulangerie du Cappeville - Acte d'engagement
- Dcs-2019096 Réalisation d'un spectacle pyromusical dans le cadre de la fête nationale du 14 juillet 2019 - Marché de prestations de service avec « BREZAC ARTIFICES SAS » - Acte d'engagement
- Dcs-2019097 Convention d'engagement pour la diffusion d'un film à titre unique avec Madame PAGES
- Dcs-2019098 Convention de mise à disposition des locaux du service jeunesse avec le Pôle Sanitaire du Vexin de Gisors
- Dcs-2019099 Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Une journée ordinaire » par le Théâtre de la Marelle
- Dcs-2019100 Contrat de prestations de service avec la chorale Ma joie chante
- Dcs-2019101 Contrat de prestations de service pour une animation musicale lors de la fête de la musique 2019
- Dcs-2019102 Contrat de prestations de service pour la sécurité du concert de musiques actuelles avec la Société BERSEK SECURITE
- Dcs-2019103 Contrat de prestations de service avec la SAS « Voisins Vigilants »
- Dcs-2019104 Contrôles sécuritaires et règlementaires - Accord cadre de services à bons de commande passé en procédure adaptée avec « BUREAU VERITAS SA » - Acte d'engagement
- Dcs-2019105 Fête Nationale - Retraite aux flambeaux - Contrat de prestations de service avec la Société Musicale de Gisors
- Dcs-2019106 Fournitures de bois et produits du bois pour le service bâtiment - Accord cadre à bons de commande passé en procédure adaptée avec la Société « DEOL-BOIS TLB » - Acte d'engagement

Dcs-2019107	Transformation d'un préau en réfectoire à l'école Jean Moulin - Marché de travaux passé en procédure adaptée avec la société AXAM TP - Lot n° 1 : terrassement - VRD/Gros oeuvre/ravalement - Acte d'engagement
Dcs-2019108	Transformation d'un préau en réfectoire à l'école Jean Moulin - Marché de travaux passé en procédure adaptée avec la société SEMAP - Lot n° 5 : menuiseries extérieures aluminium - Acte d'engagement
Dcs-2019109	Réalisation d'un spectacle pyrotechnique sonorisé dans le cadre de la Fête de la Libération - Marché de prestations de services avec « BREZAC ARTIFICES SAS » - Acte d'engagement
Dcs-2019110	Convention simplifiée de formation professionnelle continue avec l'UFCV délégation Régionale Nouvelle Aquitaine
Dcs-2019111	Convention de formation professionnelle continue avec Madame Françoise REDON
Dcs-2019112	Contrat de prestations de service avec Monsieur Amadou TIOTE

**Monsieur AUGER** souligne le contraste entre le calme olympien qui règne dans la salle de conseil et le bruit qui provient des agents de la Ville, manifestant à l'extérieur. Il demande si **Monsieur le Maire** compte les recevoir et écouter leurs revendications.

**Monsieur le Maire** rappelle que cette question n'est pas à l'ordre du jour et précise que cette écoute et les échanges ont lieu dans le cadre du dialogue social et qu'à ce titre les représentants des syndicats sont régulièrement reçus. Enfin, il indique avoir fait une réponse écrite au syndicat CGT.

**Monsieur AUGER** souhaite des explications sur 3 décisions, l'une concerne la location de caméras individuelles, Dcs 2019091, et les deux autres l'attribution de 2 lots concernant la transformation du Préau de l'école Jean Moulin en self, Dcs 2019107 et 2019108.

Pour la première, il s'interroge sur le fait qu'il s'agisse bien de caméras pour la Police Municipale. En effet, lors du CLSPD de cet après-midi, il a été déclaré, il lui semble, que la mise en œuvre de ce dispositif était en cours de réflexion sur la Ville. Pour les deux autres, il souhaiterait savoir pourquoi il y a seulement deux lots d'attribués et s'inquiète des délais de réalisation du self pendant l'été, à ce titre souhaiterait connaître le calendrier des travaux.

**Monsieur le Maire** pense que ce contrat de location a dû être signé pour pouvoir tester le dispositif de « caméra piéton » et il ne peut que confirmer la réponse faite par le chef de la Police Municipale lors du Comité de Sécurité qui indiquait que le dispositif n'était pas en place sur Gisors. Sur la démarche, **Monsieur le Maire** explique que ces caméras ont pour but d'apaiser la relation entre la police et le citoyen. Il n'a pas plus d'explications pour le moment, il reverra la question avec M. MARACHLIAN, responsable de la Police Municipale.

S'agissant des travaux sur l'école Jean moulin, la toiture devrait être terminée pour la fin de l'été. Pour la partie concernant la fusion avec Eugène Anne, il précise qu'un avant-projet sera présenté courant septembre par le Comité de Pilotage, s'inspirant notamment des idées des groupes de travail institués avec les parents d'élèves et les équipes pédagogiques. Il souligne que des débats sont ressorties des différences de point de vue entre les attentes d'Eugène Anne et de Jean moulin.

**Monsieur AUGER** souligne qu'il parle des travaux sur le préau et non de la fusion à venir.

**Monsieur le Maire** considère que c'est un tout car le dimensionnement du self est conditionné par le projet de fusion. Les travaux devraient se terminer pour début octobre. Même s'il devait y avoir du retard des solutions sont prévues, et ce, en accord avec l'inspecteur d'académie.

*Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## REPRESENTATION ET GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND

L'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la représentation des communes au sein des EPCI à fiscalité propre, donc la Communauté de Communes du Vexin Normand, doit être déterminée au plus tard le 31 août 2019, en vue des échéances électorales de mars 2020. Par la suite, un arrêté préfectoral sera pris avant le 31 octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges.

Ainsi les communes doivent se prononcer, par délibération, sur un accord local, selon les conditions de la majorité qualifiée, c'est-à-dire 2/3 au moins des conseils municipaux représentant 50% de la population totale ou 50% au moins des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

A défaut, la composition du Conseil Communautaire s'effectuera selon les règles dites « de droit » à savoir une répartition proportionnelle. Chaque commune dispose d'au moins un siège, aucune commune ne dispose plus de la moitié des sièges.

Considérant le nombre d'habitants par commune et les arrivées et départs de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 7 hypothèses de représentation peuvent s'appliquer au sein de la Communauté de Communes du Vexin Normand, conformément au tableau ci-annexé,

Pour rappel, la composition actuelle du conseil communautaire est de 68 élus titulaires et 35 élus suppléants, répartis comme suit :

- 1 siège titulaire pour 35 communes (1 siège suppléant) ;
- 2 sièges pour Neaufles Saint Martin ;
- 2 sièges pour Bézu Saint Eloi ;
- 7 sièges pour Etrépagny ;
- 22 sièges pour Gisors.

Vu l'avis de la commission municipale « Finances, Personnel et Affaires Générales » du 13 juin 2019,

**Monsieur le Maire** propose de voter pour l'accord local n°6, il repose sur un effort particulier des villes d'Etrépagny et de Gisors, en terme de nombre de sièges. Il souhaite que cela soit pris comme un message fort des villes-centres vers les communes rurales afin de développer l'esprit communautaire.

**Monsieur AUGER** souhaite connaître les arguments de **Monsieur le Maire** pour défendre plus cet accord qu'un autre.

**Monsieur le Maire** vient de l'expliquer, il faut montrer l'esprit communautaire de Gisors et les quelques sièges de différence ne donneraient de toute façon pas la majorité à la Ville. Opposer ville-centre et communes rurales est mortifère.

**Monsieur AUGER**, sur le principe, partage cette position. Par contre, il lui semble dans ce cas que l'accord local n°3 permettrait de donner des sièges à plus de communes rurales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide par 22 POUR, 4 CONTRE (Mesdames Agnès CHASME, Catherine PAYSANT et Gladys PRIEUR ; M. Anthony AUGER votent pour l'accord local n°3) et 2 Abstentions (Mme Céline RAMELET et M. Jacques MAGNE)**

- D'opter pour une représentation au sein de la Communauté de Communes du Vexin Normand relevant de l'accord local n° 6 et fixant les nombres de sièges à 64 répartis ainsi qu'il suit :
  - AMECOURT : 1
  - AUTHEVERNES : 1
  - BAZINCOURT SUR EPTE : 1
  - BERNOUVILLE : 1
  - BEZU LA FORET : 1
  - BEZU SAINT ELOI : 2
  - CHATEAU SUR EPTE : 1
  - CHAUVINCOURT PROVEMONT : 1
  - COUDRAY EN VEXIN : 1
  - DANGU : 1
  - DOUDEAUVILLE EN VEXIN : 1
  - ETREPAGNY : 6
  - FARCEAUX : 1
  - GAMACHES EN VEXIN : 1
  - GISORS : 19
  - GUERNY : 1
  - HACQUEVILLE : 1
  - HEBECOURT : 1
  - HEUDICOURT : 1
  - LONGCHAMPS : 1
  - MAINNEVILLE : 1
  - MARTAGNY : 1
  - MESNIL SOUS VIENNE : 1
  - MORGNY : 1
  - MOUFLAINES : 1
  - NEAUFLES SAINT MARTIN : 2
  - LA NEUVE GRANGE : 1
  - NOJEON EN VEXIN : 1
  - NOYERS : 1
  - PUCHAY : 1
  - RICHEVILLE : 1
  - SAINT DENIS LE FERMENT : 1
  - SAINTE MARIE DE VASTIMESNIL : 1
  - SANCOURT : 1
  - SAUSSAY LA CAMPAGNE : 1
  - LE THIL EN VEXIN : 1

- LES THILLIERS EN VEXIN : 1
- VESLY : 1
- VILLERS EN VEXIN : 1

## DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE - ANNEE 2018

La DSU a été créée par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 et réformée par les lois n° 93-1436 du 31 décembre 1993 et n°96-241 du 26 Mars 1996. Depuis la loi 2005-32 du 18 Janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la loi de finances pour 2005 la DSU est désormais dénommée Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS). Cette dotation est davantage concentrée sur les communes prioritaires de la politique de la Ville. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

La situation d'ensemble des finances locales recouvre, en effet, de fortes disparités de ressources, tant fiscales que budgétaires, entre collectivités territoriales. L'un des enjeux de la politique de la Ville consiste, à cet égard, à réduire ces inégalités territoriales et à assurer une plus grande équité entre les citoyens, qui doivent pouvoir bénéficier d'un égal accès aux services publics de proximité.

Conformément à l'article L. 1111-2 (modifié par la loi n° 2007-1822) du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, les communes ayant bénéficié de la DSUCS, au cours de l'exercice précédent, doivent présenter, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes sur les actions menées en matière de développement social urbain.

Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés.

**La Dotation allouée en 2018 à la Ville de Gisors s'élève à 1 725 856,00 €.**

Les actions suivantes ont été menées par la Ville au titre de l'année 2018 :

**Centre Social : 115 625,85 € (coût net total revenant à la Ville, en partie financé par la DSUCS)**

Le Centre Social Paul Eluard est situé au nord de la ville dans le quartier du Fossé Vert. Il est à proximité des écoles primaire et maternelle Paul Eluard. C'est une structure de plain-pied accessible aux personnes à mobilité réduite. Tous les publics sont accueillis quel que soit leur âge et origine sociale. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et ponctuellement en soirée ou encore le week-end pour les manifestations le nécessitant.

Les inscriptions aux divers ateliers sont gratuites. Seule une participation financière est demandée aux participants des sorties familiales. Le tarif est évalué selon le coût de revient de la sortie, soit 40% pour les adultes et 20% pour les enfants à partir de 3 ans. Les animations, les ateliers et les services proposés sont tous à finalité sociale.

Le Centre Social Paul Eluard, est agréé par la Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure depuis de nombreuses années.

Les objectifs généraux du Centre Social ont été définis dans le projet social 2015-2018 :

- Accueillir, orienter, accompagner les habitants
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale
- Développer le vivre ensemble et lutter contre l'isolement
- Favoriser la solidarité sur le territoire

Ces objectifs ont été précisés lors du Comité de Pilotage du 26 mai 2016 du Centre Social autour de :

- Accueillir, orienter et accompagner les habitants dans leur accès aux droits
- Accueillir, orienter et accompagner les familles dans leur fonction parentale

Ces objectifs sont déclinés en actions, services et projets, portés par une équipe professionnelle (une directrice, une référente famille, un agent d'accueil, un agent d'accueil de médiation et d'animation, une animatrice et une psychologue à mi-temps) avec les habitants et un réseau de partenaires.

Le Centre Social s'adresse à toute la population de la ville de Gisors et porte une attention particulière aux publics fragilisés. Il a un souci de mixité sociale et culturelle.

### L'accueil – l'accès aux droits

**L'accueil et l'accompagnement administratif des usagers** représentent une part importante de la mission du Centre Social. Le but est de mettre à disposition des habitants, un lieu où ils peuvent trouver une information, une écoute, une orientation ou une réponse à leur(s) question(s). Les demandes soumises par le public peuvent aller de la simple rédaction d'un document administratif à une problématique plus complexe requérant de la médiation auprès des institutions.

En 2018, 5759 personnes ont fréquenté l'accueil du Centre Social, soit 21% d'augmentation par rapport à 2017 et 433% depuis 2014.

A noter toujours beaucoup de demandes d'accompagnement autour des démarches dématérialisées. L'accueil du Centre Social est « lieu 1<sup>er</sup> accueil CAF » pour faciliter l'usage du site caf.fr depuis 2015 et en résultat, 50% des accompagnements sont en lien avec la CAF (demandes de prestations en ligne : APL, Prime d'activité et RSA depuis mi - 2018 ; attestations, compréhension d'un courrier...). Le Centre Social répond aussi à de plus en plus de demandes d'accompagnements administratifs longs : illettrisme, écrivain public, naturalisation, demande de permis/carte grise en ligne, ... Ainsi en 2018, 2296 demandes d'accompagnement administratif ont été effectuées contre 1688 en 2017.

En parallèle de cet accompagnement, un espace public numérique (EPN) comprenant deux ordinateurs en libre accès est mis à disposition du public. Entre 2017 et 2018, l'utilisation de l'EPN a augmenté de 41%.

De plus, un **atelier de découverte de l'outil informatique** et de l'utilisation des services dématérialisés (CAF, Pôle Emploi, AMELI) est proposé depuis septembre 2016. En 2018, 5 personnes ont suivi cet atelier.

Une **permanence point écoute** (accompagnement psychologique) est proposé au Centre Social. En 2018, 85 rendez-vous ont eu lieu concernant 42 personnes.

Dans le cadre de l'accès aux droits, des **ateliers sociolinguistiques** bihebdomadaires ont été suivis par 18 personnes différentes en 2018.

Une journée de sensibilisation à l'écocitoyenneté a été organisée le 18 janvier 2018. 150 personnes ont participé à divers ateliers autour des économies d'énergie, économies d'eau, le tri des déchets, ....

**Des permanences de partenaires institutionnels ou associatifs** sont tenues dans les locaux du Centre Social :

- CAF
- CPAM
- CAP Emploi
- Mission Locale – Pôle VAE
- Permanence juridique - AVEDE-ACJE
- Médiation familiale – association Les Fontaines – service Trait d’Union
- ATDE
- ADAEA

Un réseau interprofessionnel réunit une cinquantaine de professionnels de l’action sociale autour de 4 réunions annuelles.

#### Le projet famille / Le soutien à la parentalité en 2018 :

**Un groupe de parole de parents** se réunit mensuellement. C’est un espace de rencontres, d’écoute, d’échanges et de soutien entre parents. En 2018, 10 séances ont été proposées et 7 parents ont assisté à au moins une rencontre, ce qui impacte 17 enfants. Certains parents viennent chercher de l’information ou des conseils, d’autres viennent pour parler de leurs difficultés, d’autres pour rompre leurs isolement. Dans tous les cas, ils témoignent de leur réassurance et des évolutions dans leurs relations avec les enfants.

**Des ateliers des parents**, en 7 séances, proposent aux parents des outils pour faciliter la communication et la relation parents-enfants. Ces ateliers se basent sur les livres d’Adèle Faber et Elaine Maslish. En 2018, un seul groupe a pu être mis en place autour des relations dans les fratries. 6 parents y ont participé facilitant l’entente dans les relations entre leurs enfants. Ils sont rassurés de voir qu’ils ne sont pas les seuls à vivre les mêmes situations et qu’il est possible d’améliorer les relations parents-enfants.

**Le Cartable des parents** action en partenariat avec le Service d’Accompagnement Educatif (SAE) est un espace de soutien à la parentalité autour du temps des devoirs afin que celui-ci devienne un moment agréable en famille. Cette action a été suivie entre janvier et juin 2018 par 3 familles, soit 8 personnes. Les familles sont satisfaites du déroulement de l’atelier et des outils qui leur sont proposés, c’est aussi un moyen d’échanger avec d’autres sur leurs difficultés et de créer du lien.

Un espace famille sous forme d’une vitrine et d’une mise à disposition de livres et de jeux a été créé en 2017. 13 prêts ont été effectués en 2018.

En mai 2018, un Lieu d’Accueil Enfants Parents « Graines de Familles » a ouvert au Centre Social. Celui-ci est porté par la Communauté de Communes du Vexin Normand et coordonné par le Centre Social. Deux lieux d’accueil sont proposés : les lundis et vendredis sur Gisors au Centre Social et les mardis et jeudis à Etrepagny dans les locaux de la ludomédiathèque. Entre mai et décembre 2018, 62 accueils ont été proposés et 556 passages comptabilisés. 95 enfants différents ont été accueillis pour 70 familles.

#### Le projet famille / Les loisirs en famille 2018 :

**Les sorties familiales** sont proposées en été et en hiver. L’objectif est de développer le lien social et familial et de permettre aux familles de partager des moments privilégiés. A partir des idées émises par les familles dans le cadre du questionnaire remis à la fin de l’été, les sorties sont choisies en tenant compte de l’aspect

financier, de la distance et de l'intérêt culturel des lieux en gardant un équilibre entre sorties « loisirs » et « culturelles ».

En 2018, 51 foyers correspondant à 189 personnes ont participé aux 4 sorties familiales réalisées (98% des participants étaient des familles et 48% de ces familles n'avaient pas prévu de partir en vacances en 2018).

Une soirée en famille, un goûter en famille et deux après-midi loisirs en famille ont été proposés en 2018. La soirée en famille était autour du thème des jeux de société et a réuni 35 personnes. Le « jeux'goutes » organisé dans le parc environnemental a réuni lui aussi 35 personnes. Les deux après-midi de loisirs en famille autour de créations d'automne à partir de matériel de récupération ont, elles, réuni 7 familles. Ces temps permettent un moment de détente en famille mais sont également l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes ou d'échanger « autrement » avec les professionnels.

Le Centre Social propose aussi des actions permettant de rompre avec l'isolement. En 2018, les ateliers temps libre/couture et créatifs, ont été fréquentés plusieurs fois par semaine par 7 personnes.

### **Autres actions sociales en 2018 :**

Dans le cadre des interventions menées par le Centre Communal d'Action Sociale, des activités sont entreprises afin d'apporter des aides au profit des personnes défavorisées, et/ou âgées, et/ou en situation de handicap.

Les activités se décomposent comme suit :

- Secours d'urgence (aides financières) 3 797,45 €

Par ailleurs, le service "Loisirs et Vie Sociale" du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a organisé tout au long de l'année 2018, la galette des rois, une sortie en juin et un banquet en faveur des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Le coût net restant à charge s'élève à 35 836,16€.

Afin de permettre au CCAS le bon fonctionnement de ses services et ainsi, de mener à bien toutes ses actions, la Ville lui a versé en 2018 une subvention à hauteur de 1 086 951,71€. Celle-ci est également reversée en partie au SAAD, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, (201 073,32€ pour le fonctionnement).

**Dans le secteur Enfance et Jeunesse diverses actions sont également menées :**

#### **1) Secteur Enfance**

Les objectifs généraux du service sont essentiellement de favoriser l'accès aux loisirs pour tous et de faire en sorte que les enfants soient acteurs de leurs loisirs.

Les accueils de loisirs municipaux sont ouverts au public en âge d'être scolarisé et jusqu'à 10 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h à 19h00 et sur le temps périscolaire de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00.

Un Projet Educatif de Territoire (PEDT) a été cossigné entre la Ville, la D.D.C.S et l'Education Nationale en 2014 et favorise les liens entre les différents intervenants de la vie de l'enfant. Il s'est transformé en « plan mercredi » qui n'a pas pu être renouvelé à la rentrée 2018.

### Les différents lieux d'accueil :

- Le Centre de loisirs Jean Moulin est agréé pour les enfants de plus de 6 ans, avec une capacité d'accueil de 40 places en accueil périscolaire (enfants scolarisés à l'école Jean Moulin). Il est ouvert les mercredis, et durant les vacances scolaires pour tous les enfants de la ville d'âge élémentaire (6 à 10 ans). Il a une capacité d'accueil de 80 enfants.
- Le Centre de loisirs Jacques Prévert a une capacité d'accueil de 80 enfants et est ouvert pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, le mercredi, et en accueil périscolaire. Durant les vacances scolaires, il accueille tous les enfants d'âge maternel de la commune.
- L'accueil périscolaire Paul Eluard a une capacité d'accueil de 70 places (3-10 ans), en périscolaire, pour les enfants du groupe scolaire maternel et élémentaire.
- La Maison de Quartier Joliot Curie ouverte depuis septembre 2011 pour le groupe scolaire Joliot Curie (maternelle et primaire) a une capacité d'accueil de 40 places pour l'accueil périscolaire (matin et soir).
- L'accueil périscolaire Eugène Anne accueille depuis octobre 2010, les enfants de l'école E. Anne (36 enfants).

## **2) Secteur Jeunes**

### **LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE GISORS OPERE SUR 3 SECTEURS D'INTERVENTIONS**

#### **1 -Bureau Information Jeunesse 11 / 25 ans (budget 2018 = 191 863 €)**

Espace dédié à l'information et à l'accompagnement des jeunes autour de 9 thématiques.

**Objectifs :** Favoriser l'autonomie des jeunes / Apporter des réponses correspondant au mieux aux conditions de vie et d'environnement des jeunes.

**Axes spécifiques :** Orientation / Insertion / Accès aux droits.

#### **2 -L'Espace Numérique 11/25 ans**

Espace dédié à la consultation, à la formation et l'animation.

**Objectif :** proposer un accompagnement qualifié pour favoriser l'appropriation des technologies et des usages d'internet.

**1 axe spécifique :** Education aux médias.

**En 2018, le Bureau Information Jeunesse et l'Espace Numérique ont reçu 2 224 visites, ce qui représente une hausse de 1 % des visites par rapport à 2017 (2203 visites).**

#### **3 -Accueil Collectif de Mineurs (ACM) 11/17 ans lieu d'accueil « La Passerelle / Planet'ados / Antenne Jeunesse »**

Accueil libre qui fonctionne les mercredis et les vacances scolaires et ponctuellement et uniquement sur projet les samedis et soirées.

**Objectifs :** Proposer aux jeunes des sorties culturelles et pédagogiques / favoriser l'autonomisation et la prise d'initiatives des jeunes ....

**2 axes spécifiques :** Citoyenneté / Evènementiel.

**En 2018, l'Accueil Collectif de Mineurs passe de 43 à 91 jeunes adhérents, soit une hausse de 111%. Le taux d'occupation de l'ACM est passé de 46% en 2017 à 73% en 2018.**

## Modalités d'inscription et de fonctionnement

### Pass'Jeune

**Adhésion annuelle de 5 €** qui permet aux jeunes d'accéder à tous les services gratuits que propose le **Service Jeunesse**.

<b>Participation aux sorties avec droit d'entrée</b>			
Lieu d'habitation du jeune	Quotité droit d'entrée	Participation aux frais de repas fourni par la Ville	Participation aux frais de Pt déjeuner et goûter fournis par la Ville
Gisors	30%	1,80 €	0,60 €
Territoire communautaire	60%	3,60 €	1,20 €
Commune Extérieure	100%	6,00 €	2,00 €

**L'ouverture au public du Service Jeunesse** est de 4,5 jours par semaine, soit une amplitude de 36h00 hebdomadaires hors vacances et 32h00 pendant les vacances. Le mercredi matin est réservé au travail administratif et au montage de projets. Les samedis sont dédiés uniquement à des actions collectives proposées par le Service Jeunesse.

**L'ouverture au public de l'accueil Collectif de Mineurs** est de 5 jours par semaine, soit une amplitude de 44 heures hebdomadaires pendant les vacances scolaires. Les mercredis les heures d'ouverture sont proposées de 12h30 à 18h00, soit une amplitude de 5h30 et les vendredis et samedis uniquement sur projet.

**En 2018, le Service Jeunesse a accompagné au travers de ses missions 4 102 personnes, soit une hausse de 35% par rapport à 2017 (3 043 personnes).**

## **DESCRIPTIF DES ACTIONS DU SERVICE JEUNESSE**

### LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR L'INFORMATION JEUNESSE ET L'ESPACE NUMERIQUE

#### **Baby sitter en toute confiance & Baby sit'dating**

Souvent considéré comme un petit job, le baby-sitting nécessite une réelle implication de la part des jeunes (que ce soit pour des gardes de quelques heures ou régulières), devenir baby-sitter n'est pas à prendre à la légère, il faut permettre aux jeunes d'assurer au mieux leur rôle et faire prendre conscience de leur responsabilité.

#### **Objectifs :**

Sensibiliser les jeunes :

- à la relation privilégiée qui se tisse avec l'enfant
- aux différentes étapes du développement psychomoteur de l'enfant
- à la conduite à tenir pour prévenir et agir en cas d'accident.

**Partenaires :** Service Petite Enfance / Mutualité française / Croix rouge.

**En 2018 l'action Baby Sitter a sensibilisé 14 jeunes, ce qui représente une hausse de 16 % de jeunes par rapport à 2017 (12 jeunes).**

## **Coup de pouce BAFA (Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateurs)**

Le service Jeunesse dans le cadre de l’insertion des jeunes propose un dispositif Coup de Pouce BAFA

### **Objectifs :**

- Faciliter l’insertion des jeunes qui manifestent un intérêt pour la fonction d’animateur en leur proposant de s’engager dans la formation BAFA et favoriser un meilleur ancrage du projet de formation aux spécificités locales aux besoins du territoire,
- Assurer la réussite des jeunes dans leur formation et dans leurs actions auprès du jeune public, en permettant un accompagnement tout au long de la formation,
- Rendre le B.A.F.A accessible à tous en organisant une session théorique et un stage pratique sur la commune.

**Partenaires :** Centre de formation IFAC / Service enfance

**En 2018, le dispositif « Coup de pouce BAFA » a reçu 12 candidatures, 9 jeunes ont été retenus.**

## **Mesures de responsabilisation**

Les mesures de responsabilisation sont des alternatives à l’exclusion pour les élèves du lycée de Gisors repérés en situation :

- de risque de décrochage scolaire caractérisé par une absence d’investissement dans le travail scolaire,
- un absentéisme,
- une attitude passive ou au contraire perturbatrice pendant les cours.

### **Objectifs :**

- Permettre au jeune d’éviter l’exclusion de l’établissement en acceptant en contrepartie une mesure de « responsabilisation et de remédiation à l’exclusion »,
- Proposer une alternative à l’errance des jeunes en situation d’exclusion,
- Permettre au jeune de s’impliquer personnellement au service des autres,
- Eviter le décrochage scolaire.

**Partenaires :** Les services municipaux accueillants / Lycée polyvalent Louise Michel

**En 2018, le service Jeunesse a été sollicité par le lycée polyvalent Louise Michel pour 9 mesures de responsabilisation contre 5 en 2017. Soit une hausse de 80% en 2018.**

## **Donner un sens à son orientation**

Le projet orientation propose aux jeunes un accompagnement leur permettant de venir acteur de leur orientation.

### **Objectifs :**

- Permettre aux jeunes de faire des choix éclairés d’orientation en proposant des ateliers individuels et ou collectifs autour de la connaissance de soi et du monde socio-économique.
- Proposer à des jeunes en situation de décrochage scolaire potentiel, sans solution d’orientation ou déscolarisés, un accompagnement leur permettant de devenir acteur de leur orientation scolaire et/ou professionnelle.
- Favoriser l’implication des parents.

**Partenaires :** Lycée polyvalent Louise Michel / les Collèges VH et PP / Service d'accompagnement éducatif

**En 2018, les collèges Victor Hugo et Pablo Picasso ont permis la participation de 788 jeunes aux ateliers collectifs Orientation, soit une hausse de 61%. En 2017, la participation était de 489 jeunes.**

**Éducation numérique** (les réseaux sociaux / la culture du numérique / les bonnes pratiques sur internet)

Les pratiques numériques des jeunes sont induites à la fois par l'industrie numérique et la société. Dans ce contexte, l'une des responsabilités des acteurs éducatifs est d'aider à mieux maîtriser leurs usages et à mieux se repérer dans l'univers numérique.

### **Objectifs**

- Sensibiliser et développer l'esprit critique des adolescents.
- Donner des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour un usage enrichissant et maîtrisé du numérique.

**Partenaires :** les collèges VH et PP / Service d'accompagnement Educatif / Service enfance

**En 2018, les ateliers éducation ont sensibilisé 313 jeunes ce qui représente une hausse de 14%. En 2017, participation de 274 jeunes.**

### **Futsal Citoyen**

Manifestation regroupant une épreuve sportive (Futsal) et un parcours citoyen.

### **Objectif**

- Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes par le sport.

**Partenaires :** Club de Foot FCGVN / Consultations Jeunes Consommateurs / Mission Locale Vernon Seine Vexin / CIRFA armée de terre.

**En 2018, la manifestation futsal a mobilisé 80 jeunes soit une hausse de 33 %. En 2017 participation de 60 jeunes.**

### **Timeline**

Création d'un jeu de société ayant pour but la reconstitution d'une ligne du temps respectant un ordre chronologique avec des cartes illustrées comportant sur le recto un événement, des lieux et monuments, des personnalités ou encore la vie locale, et sur le verso une date.

- Développer l'imaginaire et l'esprit critique des jeunes par la découverte culturelle, la pratique de l'image et l'expression personnelle,
- Favoriser la connaissance de son environnement par la découverte du patrimoine culturel,
- Créer du lien en favorisant l'intergénérationnel,
- Favoriser l'éducation par la culture en mobilisant les partenariats autour des ressources culturelles de la ville.

**Partenaires :** Pôle séniors / SAE / Service enfance / Service Archives / Association Passés Composés.

**Ce projet Intergénérationnel a mobilisé 64 personnes de 6 à 95 ans**

## Tous en baskets

Instaurer un partenariat interinstitutionnel efficient pour favoriser l'accès au sport sur la ville

### Objectifs :

- Créer du lien social et dynamiser les quartiers,
- Favoriser l'accès à une pratique sportive et ou culturelle des jeunes de quartiers repérés comme sensibles,
- Créer du lien entre associations, familles, jeunes, professionnels... afin de permettre des inscriptions facilitées.

**Partenaires :** les associations sportives de Gisors / Service d'accompagnement éducatif / Conseil départemental d'action sociale.

**1<sup>ère</sup> édition de ce projet en 2018, mise en place de 3 temps forts sur les quartiers (Joliot Curie / Douet de Graville / les Bornes) soit 585 personnes (enfants / adultes)**

## Matière grise

Ouverture en septembre 2018 d'un lieu tiers tous les mardis et jeudis soir de 16h30 à 18h00 pour échanger, s'entraider, apprendre et comprendre.

### Objectifs :

- Se sentir bien dans un espace pour étudier,
- S'approprier un espace hors de l'école pour étudier,
- Dépasser/surmonter/faire face à certaines difficultés,
- Trouver une méthode et des outils pour s'organiser dans son travail,
- S'appuyer sur les compétences d'autres jeunes et des animateurs,
- Découvrir des méthodes de travail collaboratives.

**D'octobre à décembre 2018, 13 jeunes âgés de 12 à 18 ans ont été accueillis régulièrement.**

## LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 11/17 ANS.

### Nombre de sorties culturelles, sportives et loisirs

#### **Vacances d'hivers :**

→Cinéma de GISORS "Les Tuche" (8 jeunes)→Théâtre " Coup de torchons" Bézu (8 jeunes)→Loisirland Rouen (20 jeunes)→Nuitée 48 h (17 jeunes)→Cinéma de Gisors "Black panther" (14 jeunes).

#### **Vacances de printemps :**

→Speedpark de Beauvais (11 jeunes)→Cinéma de Beauvais (9 jeunes).

#### **Vacances d'été Juillet :**

→ Veillée coupe du monde avec l'association Veni Vidi Ludi (12 jeunes)→Piscine de Gournay (10 jeunes)→Pêche Ballastière (10 jeunes)→Plan d'eau du Canada (10 jeunes)→Canoëpte (12 jeunes)→Aventurland (16 jeunes).

#### **Vacances d'été Août :**

→Plage de Mers-les-bains (16 jeunes) →Plan d'eau du Canada de Beauvais (15 jeunes) →Parc extrême aventure de Cergy (12 jeunes) →Mini séjour base de loisirs de la Varenne à St Aubin le Cauf (15 jeunes) →Musée de la Résistance de Forges les Eaux (15 jeunes) →Mémorial de Dieppe (15 jeunes) →Base aérienne Val d'Ygot (15 jeunes) →Veillée Passerelle (17 jeunes) →Cinéma de Beauvais (18 jeunes).

#### **Vacances de la Toussaint :**

→Thoiry « Lumières sauvages » (16 jeunes) →Patinoire Aren'Ice (16 jeunes).

#### **Vacances de fin d'année :**

→Patinoire Aren'Ice de Cergy (11 jeunes) →Cinéma de Beauvais (14 jeunes) →Veillée jour de l'An (14 jeunes).

**En 2018, l'Accueil Collectif de Mineurs a proposé aux jeunes 28 sorties, soit une hausse de 33% par rapport à 2017 (21 sorties). 398 jeunes ont participé à ces sorties contre 242 en 2017, soit une hausse de la fréquentation de 64%.**

### Les projets jeunes

#### Mini séjour Août « Devoir de mémoire »

Un séjour en Normandie entre Histoire et Mémoire, les jeunes ont été sensibilisés à l'impact de la 2ème guerre mondiale sur les côtes du débarquement au travers de nombreuses visites :

*Musée de La Résistance de Forges les eaux / Mémorial de Dieppe / Base aérienne Val Ygot VI.*

#### Buzzons contre le sexisme

Réalisation d'un court métrage pour l'appel à projet de la DDCS « Buzzons contre le sexisme ». Celui-ci a également été présenté au festival du court métrage « Tout COURT » qui s'est déroulé à Gisors en juillet 2018.

Les jeunes ont écrit leur scénario, tourné et joué, puis participé au montage de leur production.

#### Rencontre des jeunes du territoire (Cdc / Ville)

Les Services Jeunesse de la Communauté de Communes du Vexin Normand et de la Ville de Gisors ont participé à diverses rencontres (sports, soirée, sorties...) l'objectif étant de créer un maillage entre les jeunes du territoire du Vexin Normand.

#### Festival tout court

L'association Cinéma Cam a fait découvrir aux jeunes des techniques artistiques telles que le Stop Motion et le Bruitage de film. Ces ateliers ont été encadrés par des professionnels du Cinéma. Ils ont permis d'approfondir les connaissances des jeunes qui, en février ont réalisé un court métrage intitulé « Vie ma Vie ». Celui-ci a été proposé pour la catégorie amateur et a pu être diffusé pendant le festival de Gisors. Ce projet a fédéré un groupe de jeunes pour faire partie de la direction artistique et du jury jeunes du festival.

#### Land Art « Fresque végétale »

Le land art est une tendance de l'art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, terre, pierres, sable, rocher, etc). Le plus souvent, les œuvres sont à l'extérieur. Lors de la session du mois d'août et en accord avec le bailleur social LOGIREP, les jeunes ont réalisé une fresque grandeur nature au sein du quartier. Cette animation a eu un succès apprécié par les habitants du quartier. Une inauguration a eu lieu en présence des élus, parents, habitants et des jeunes pour la valorisation de cette création.

## **Complément de l'allocation de vétérance des sapeurs pompiers volontaires retraités : 4 943,06 €**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'ensemble des sapeurs pompiers volontaires est rattaché au corps départemental (SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours). Conformément à la loi n°99-128 du 23 février 1999, les sapeurs-pompiers qui bénéficiaient d'un régime d'allocation de vétérance plus favorable peuvent conserver ce bénéfice si la collectivité le décide. Ainsi, la Ville de Gisors a décidé, par délibération, de maintenir ce régime de retraite institué le 30 janvier 1975 et modifié le 29 février 1988.

Par ailleurs, il existe de nombreuses associations sur la Ville de Gisors qui impulsent une vie associative dynamique, permettant l'accès à tous les milieux sociaux à diverses activités. Ces associations œuvrent principalement dans les domaines sociaux, culturels et sportifs.

Toutes ces activités participent largement à ce que Gisors soit une ville agréable et animée tout au long de l'année. La Ville contribue au développement des activités associatives en apportant une aide financière, logistique et technique.

A ce titre, **des subventions** ont été versées à ces associations à hauteur de **337 431 €** pour l'année 2018.

L'ensemble de ces actions est financé par la Ville et étroitement lié à la DSUCS perçue en 2018.

Vu l'avis de la commission municipale « Finances, Personnel et Affaires Générales » du 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 votants, décide d'approuver le présent rapport retraçant les actes de développement social urbain entrepris au cours de l'année 2018.**

### **« GISORS, UN DIMANCHE AU TEMPS DES IMPRESSIONNISTES » - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER**

La Normandie, berceau de l'impressionnisme a accueilli de nombreux peintres célèbres, Claude Monet (1840-1926), reconnu comme le Père de l'impressionnisme, a reçu à Giverny : Caillebotte, Sisley, Cézanne, Berthe Morisot, Rodin et Renoir. Camille Pissarro a quant à lui vécu et peint ses dernières décennies à quelques km de Gisors, sur la commune d'Eragny-sur-Epte.

La Ville de Gisors, comme d'autres cités de Normandie et de la vallée de la Seine, a été traversée par des peintres célèbres de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle souhaite désormais mettre en avant ce mouvement impressionniste.

L'année 2019 commémorera le centenaire de la mort de Pierre-Auguste Renoir (1841-1919). A cette occasion, la municipalité de Gisors souhaite inviter les habitants du territoire à se rencontrer autour d'un évènement culturel de qualité au sein de son château, qui offre des espaces de verdure propices à l'organisation d'un tel évènement et qui permettra de susciter la curiosité des visiteurs et d'amener davantage de public et de touristes dans ce lieu historique en cœur de ville.

« Gisors, un dimanche au temps des Impressionnistes » se veut une journée festive et culturelle qui permettra aux habitants et aux touristes de retracer cette belle époque des déjeuners sur l'herbe et des danses dans les guinguettes.

La peinture, la danse, la musique, le théâtre, la poésie seront au rendez-vous. Les participants seront invités à se vêtir de tenues d'époque. Des tenues pourront être réservées en amont à l'Office de Tourisme. La participation de chacun permettra de s'approprier l'évènement et de conserver des clichés souvenirs inoubliables.

Cet événement est prévu pour le dimanche 8 septembre 2019. Un budget d'animation, de prestations et de location de matériel a été prévu au budget primitif 2019 de la Ville.

Vu l'avis de la commission municipale « Finances, Personnel et Affaires Générales » du 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 votants, décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre du programme LEADER,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, contrats et avenants afférents,
- D'inscrire les crédits au budget communal.

**MANCHE COUPE DE FRANCE 2019 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE CYCLISTE « CLASSIQUE DE L'AVENIR » A L'ENTENTE GISORSIENNE**

Dans le cadre de l'organisation de la Course Cycliste « CLASSIQUE DE L'AVENIR 2019 », l'Entente Gisorsienne a sollicité une subvention auprès de la Ville.

Cette course cycliste en ligne pour les minimes et les cadets compte comme manche de la coupe de France 2019. Ce parcours de 77 km attend environ 120 cyclistes.

Considérant l'intérêt de cette épreuve sportive, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 500 € à l'Entente Gisorsienne pour son organisation.

Vu l'avis de la commission municipale « Finances, Personnel et Affaires Générales » du 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 votants, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'Entente Gisorsienne pour l'organisation de la course cycliste « Classique de l'Avenir » 2019.**

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget communal.

**AVENANT DE REFONTE A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE CCAS DE GISORS - AVENANT N° 1**

Vu l'article L. 2112-6 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 27 mars 2013 portant avenant de refonte à la convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Gisors,

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter une nouvelle prestation de services à savoir la location de véhicules,

Vu l'avis de la commission municipale « Finances, Personnel et Affaires Générales » du 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 votants, décide**

- D'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à l'avenant de refonte aux conventions de groupement de commandes de prestations de services avec le CCAS de Gisors,
- D'inscrire les crédits au budget communal.

**Arrivées de Mme Carole LEDERLE et M. Eddy LEVILLAIN à 19 h 50.**

## **SOUTIEN AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE - GARANTIE D'EMPRUNT**

Le Groupe POLYLOGIS a informé la Ville de GISORS du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie.

Cette opération située route Rouen, comprend un bâtiment à usage de bureaux et de locaux de service, des locaux techniques et 28 logements. La livraison est prévue pour septembre 2021.

Le soutien de Ville de GISORS est sollicité dans le cadre d'une garantie d'emprunt à 100 %. Les emprunts seront contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant global de 7 656 086 € (5 894 882 € pour les logements et 1 761 204 € pour les Locaux de service).

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer son intention d'accompagner le projet de réalisation d'une caserne de gendarmerie par la garantie du prêt sur toute sa durée. Le conseil Municipal sera appelé à délibérer à nouveau sur cette garantie d'emprunt dès lors que les contrats auront été établis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vu l'avis de la commission municipale « Finances, Personnel et Affaires Générales » du 13 juin 2019,

**Monsieur le Maire** rappelle que ce projet d'installation avait déjà été évoqué en conseil municipal et que désormais il se concrétise. Il souhaite que la Ville manifeste et apporte son soutien jusqu'au bout.

**Monsieur MAGNE** demande si l'engagement pris de créer un accès à la route de Rouen pour le nouveau lotissement après l'hôpital est toujours d'actualité, au vu de cette nouvelle implantation.

**Monsieur HYEST** pense qu'il y aura un passage réservé par contre il ne peut pas garantir qu'il y aura une liaison habituelle avec la route, cela dépendra de la Gendarmerie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 30 votants, décide** de confirmer son intention de garantir le prêt qui sera conclu entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU DEPARTEMENT DE L'EURE 2019-2025 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 149,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le Département de l'Eure s'est doté d'un schéma permettant de planifier la création des aires d'accueil (dites « de petit passage »), et des aires de grand passage.

Le Préfet de l'Eure et le Président du Conseil Départemental sont chargés conjointement de l'élaboration et du suivi de ce document.

Le bilan du précédent schéma départemental, pour la période 2012-2018, se présente comme suit :

- 8 aires d'accueil en activité totalisant 177 places, dont celle de Gisors créée en 1998 par la Ville et gérée par l'intercommunalité depuis 2004 (20 places),
- un taux d'occupation de 65%, avec un phénomène accru de fixation des occupants tout au long de l'année, au détriment de la rotation,
- la non-réalisation de certaines aires inscrites au schéma, aux Andelys et à Vernon,
- la non-réalisation des aires de grand passage prévues à Evreux et sur le secteur de la CASE,
- la mise en place d'actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle, l'accès au droit, à la santé et à la scolarité des populations concernées.

Le projet de Schéma départemental 2019-2025 prolonge les orientations issues de la période précédente et prévoit notamment :

- d'achever le maillage des aires d'accueil sur le territoire départemental à partir des projets déjà identifiés,
- d'harmoniser les pratiques en matière de gestion des aires d'accueil dans le Département,
- de prendre en compte les situations de sédentarisation,
- de développer les actions sociales et de santé et d'encourager la mise en place d'un projet social pour chaque aire d'accueil.

Ces orientations se déclinent en un ensemble de fiches-actions. A noter que le projet de schéma départemental ne comporte aucune disposition relative au territoire du Vexin Normand.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, pour la période 2019-2025.

Vu l'avis de la commission municipale « Travaux, Eau&Assainissement, Environnement, Urbanisme et Vie économique » du 7 juin 2019,

**Monsieur HYEST** explique que ce schéma n'impacte pas Gisors, mais que réglementairement la Préfecture est tenue de le soumettre pour avis au conseil municipal.

**Monsieur MAGNE** souligne que cela ne règle pas les problèmes de grands passages et des installations volantes.

**Monsieur HYEST** considère que ce n'est pas à la Ville de prendre en charge tous les problèmes de communautarisme sur l'aire de passage, certaines familles refusant de s'installer à côté d'autres. Cette dernière est conçue pour permettre aux gens du voyage d'aller et venir et non pas pour y vivre à l'année.

**Monsieur MAGNE** relève que **Monsieur HYEST** n'avait pas le même discours quand il était dans l'opposition et qu'il en appelait toujours à la responsabilité de la commune.

**Monsieur HYEST** rappelle qu'il s'opposait à la politique menée par l'ancien maire, quant à la gestion des gens du voyage. Il souligne que depuis qu'il est en charge de la question en tant qu'adjoint à l'urbanisme il est intervenu et a réglé un nombre significatif d'occupations du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide par 21 POUR, 6 CONTRE (Mesdames Agnès CHASME, Catherine PAYSANT et Gladys PRIEUR ; M. Anthony AUGER - Mme Céline RAMELET et M. Jacques MAGNE) et 3 Abstentions (M. Michel BOULLEVEAU et Mesdames Jeannine LAMY et Aude LE PERE DE GRAVERON) d'émettre un avis favorable au projet de Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage du Département de l'Eure, pour la période 2019-2025.

## **LOTISSEMENT NEXITY - RUE DU BOULOIR - CONVENTION DE TRANSFERT DES VOIES ET ESPACES COMMUNS AVEC LA SOCIETE FONCIER CONSEIL SNC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles R. 442-7 et R. 442-8 du Code de l'Urbanisme,

Le Plan Local d'Urbanisme classe la parcelle AL 94 sise rue du Bouloir en zone d'habitat pavillonnaire.

La Société Foncier Conseil SNC a conclu une promesse de vente pour ce terrain en vue de la réalisation d'un lotissement d'une capacité de 12 lots, en accession à la propriété.

Un dossier de permis d'aménager est en cours d'instruction par la Ville.

Les opérations de lotissement donnent lieu, lors de la vente du premier lot, à la création par le lotisseur d'une Association Syndicale de Lotissement (ASL), chargée de l'entretien et de la gestion des voies et espaces communs liés à l'opération.

La création de l'ASL n'est pas requise lorsqu'une convention est préalablement conclue avec la Ville, prévoyant le transfert dans son domaine de la totalité des voies et espaces communs après achèvement des travaux.

Dans la continuité des opérations de lotissement livrées récemment dans la commune, il est proposé de conventionner avec le lotisseur en vue de la rétrocession directe de la voie et des espaces communs.

Le projet de convention de transfert détermine :

- les éléments couverts par le transfert :
  - o voirie,
  - o réseaux souterrains,
  - o espaces communs (trottoirs, espaces verts, noues de traitement des eaux pluviales, stationnements extérieurs aux lots privatifs),
  - o mobiliers urbains (éclairage public, poteau incendie, signalisation verticale).
- le contenu de la procédure de rétrocession :
  - o constitution d'un dossier de transfert,
  - o visite de contrôle effectuée par la Ville et la Communauté de communes,
  - o achèvement de travaux dans le cadre du permis d'aménager,
  - o signature d'un acte authentique.

- le délai de rétrocession, fixé à 2 ans afin d'exclure de la responsabilité municipale les éventuelles dégradations liées aux chantiers des constructions.

Vu l'avis de la commission municipale « Travaux, Eau&Assainissement, Environnement, Urbanisme et Vie économique » du 7 juin 2019,

**Monsieur HYEST** explique que ces conventions sont mises en place dès l'étape du permis de construire afin de ne plus connaître les mêmes problèmes de reprises des voies privées des lotissements et donc d'entretien, car rien n'était prévu précédemment.

**A la demande de Monsieur MAGNE, Monsieur HYEST** confirme qu'il est bien prévu dans le cahier des charges les conditions de réalisation des réseaux et de la voirie pour que le travail soit bien fini.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 30 votants, décide d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert des voies et espaces communs issus du lotissement couvert Nexity avec la Société Foncier Conseil SNC.**

Il est précisé que les frais de rétrocession seront placés à la charge exclusive de la Société Foncier Conseil SNC, et qu'un état des lieux de voirie sera réalisé pour la rue du bouloir, préalablement aux travaux de viabilisation du lotissement.

## **ACQUISITION DES PARCELLES XC 142 ET XC 144 SISES RUE DE L'ANNONCIADE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de division et le document d'arpentage,

L'école Jeanne d'Arc occupe une emprise de 5 239 m<sup>2</sup> en centre-ville de Gisors. Le développement du site s'est opéré en plusieurs phases, la dernière extension bâtie a été livrée en juin 2014 (réfectoire et salles de classes).

La mise en alignement de la rue de l'Annonciade a donné lieu en 2000 à l'établissement d'un document d'arpentage qui prévoyait la cession par l'école Jeanne d'Arc à la Ville d'une emprise de 156 m<sup>2</sup>.

Cet alignement résultait de la construction des bâtiments de l'école Jeanne d'Arc, à l'angle de la rue de l'Annonciade et de la rue de l'Hospice.

La signature de l'acte de cession n'est jamais intervenue. Il convient de régulariser cette situation. L'emprise de 156 m<sup>2</sup> est aménagée en trottoir et places de stationnement.

Le prix d'achat est fixé à l'euro symbolique, en accord avec l'Association Saint-Michel. L'avis des domaines n'est pas requis sur ce type de transaction, inférieure aux seuils.

La propriété du foncier relève de l'Association Saint-Michel, 203 rue Lecourbe - Paris 15<sup>ème</sup>, en tant que bailleur à construction, l'école Jeanne d'Arc bénéficiant d'un bail à construction.

Vu l'avis de la commission municipale « Travaux, Eau&Assainissement, Environnement, Urbanisme et Vie économique » en date du 7 juin 2019,

**Monsieur HYEST** souligne que là encore la Ville règle un problème qui traîne depuis des années.

**Monsieur AUGER** relève que **Monsieur HYEST** cherche la polémique puisqu'il lui rappelle que ce n'est pas du tout l'explication qui a été donnée en Commission par le service Urbanisme. Il a été expliqué que c'est un problème de logiciel qui a empêché la régularisation du dossier jusqu'alors.

**Monsieur HYEST** maintient ce qu'il a déclaré, c'est bien d'abord l'acte de cession qui n'est pas intervenu à l'époque, ce n'est que bien plus tard que s'est posé le problème de numérisation des plans et de logiciel, obligeant le passage d'un géomètre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 30 votants, décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat des parcelles XC 142 et 144, sises rue de l'Annonciade, d'une contenance de 156 m<sup>2</sup>, frais d'actes à la charge de la Ville de Gisors,
- De désigner l'étude notariale Colombier à Gisors pour la régularisation de la vente,
- D'incorporer les parcelles XC 142 et 144 au domaine public communal.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE - ANNEE 2018**

Vu le décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-13 et L.2224-5,

Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles R. 1321-1 à R. 1321-97,

Vu le rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine à Gisors,

Considérant l'article D. 1321-104 du Code de la Santé Publique qui précise que le rapport annuel sur la qualité de l'eau doit être publié par le Maire au recueil des actes administratifs prévu à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapport annuel sur la qualité de l'eau 2018 a été émis par l'ARS le 14 mars 2019. Celui-ci présente une synthèse des analyses réalisées sur les systèmes de production, de stockage et de distribution.

Vu l'avis de la commission municipale « Travaux, Eau&Assainissement, Environnement, Urbanisme et Vie économique » du 7 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 30 votants, décide**

- De prendre acte que l'ensemble des contrôles effectués sur le réseau de production et de distribution d'eau potable de Gisors sur l'exercice 2018 sont conformes aux limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés, à l'exception d'un épisode de turbidité au mois de janvier, sans restriction de consommation.
- D'approuver le rapport annuel 2018 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Il est précisé que le rapport sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville et fera l'objet d'un affichage en mairie.

Arrivée de M. Laurent LONGET à 20 h 10.

## **DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE GISORS - LANCEMENT DE LA PROCEDURE AVEC NEGOCIATION**

Vu les articles L. 2124-3 et R. 2124-35°, R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il convient de procéder à une mise en concurrence pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement collectif de la Ville de Gisors,

Considérant que le recours à la procédure avec négociation est justifié, au motif que le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir les spécifications techniques de manière suffisante dès la phase de l'élaboration des pièces du marché, notamment s'agissant du découpage du système d'assainissement en bassins de collecte homogènes et de l'étendue ainsi que des méthodologies de réalisation de la modélisation hydraulique,

Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à tranche optionnelle en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique. Elles feront l'objet d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle définies ci-après :

- **Tranche ferme :** Diagnostic du système d'assainissement
- **Tranche optionnelle 1 :** 2<sup>ème</sup> campagne de mesures

Les prestations de la tranche ferme font l'objet d'un découpage en phases définies ci-après :

- **Phase 1 :** Bilan du fonctionnement des réseaux d'assainissement, approfondissement et mise à jour de la cartographie des réseaux EU, évolution par rapport aux précédentes études, reconnaissance des réseaux.
- **Phase 2 :** Mesures en nappe haute des débits et des charges de pollutions, délimitation géographique des secteurs présentant des anomalies, rédaction de conventions de rejet ou d'autorisations de déversement avec les établissements particuliers si besoin est, visite nocturne avec mesures itinérantes de redox aux points suspects du réseau.
- **Phase 3 :** Localisation précise des sources d'apports parasites (infiltrations, erreurs de branchement, apports non domestiques...) et des anomalies des réseaux existants.
- **Phase 4 :** Modélisation hydraulique du réseau.
- **Phase 5 :** Etude de fonctionnement du réseau, proposition d'un tableau de bord, établissement d'un programme hiérarchisé et chiffré des travaux d'assainissement collectif adapté aux capacités financières communales.

Le marché est estimé à 320 000 € HT, dont 270 000 € HT pour la tranche ferme et 50 000 € HT pour la tranche optionnelle 1.

Vu l'avis de la commission municipale « Travaux, Eau&Assainissement, Environnement, Urbanisme et Vie Economique » du 7 juin 2019,

**Monsieur BOULLEVEAU** annonce qu'une page, rédigée par les animatrices pour la protection de la ressource en eau des bassins de captages, va être bientôt éditée pour expliquer les bonnes et mauvaises pratiques et cela ne concerne pas que les agriculteurs mais aussi la SNCF, les industriels et les particuliers.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide**

- De lancer la procédure de consultation selon les modalités la procédure avec négociation pour le marché de diagnostic du système d'assainissement de la Ville de Gisors,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public de diagnostic du système d'assainissement de la Ville de Gisors.

**BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE SAINT-PAËR, HEBECOURT ET BEZU SAINT ELOI - CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2019 - 2022 RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'ESSAIS PLURIANNUELS**

Vu la délibération du 19 décembre 2018 portant convention de partenariat 2019-2021 avec la Chambre d'Agriculture de l'Eure, le SIEVN et le SAEP d'Hébécourt relative à la mise en place d'une animation pour la protection de la ressource en eau sur les bassins d'alimentation des captages de Saint-Paër, Bezu-Saint-Eloi et Hébécourt,

Vu la délibération du 19 décembre 2018 portant convention de partenariat 2019-2021 avec le SIEVN et le SAEP d'Hébécourt relative à la réalisation d'actions techniques spécifiques pour la protection des captages d'Hébécourt, Saint-Paër et Bezu-Saint-Eloi,

Considérant la sensibilité des trois captages vis-à-vis des pollutions diffuses sur les volets nitrates et phytosanitaires,

Considérant la proposition de la cellule d'animation des bassins d'alimentation des captages de mettre en œuvre plusieurs animations techniques sur le territoire,

1/Essai pluriannuel sur une parcelle du BAC :

L'objectif de cet essai est de mettre en place un site d'expérimentation avec la SCEA du Mont Roty de M. DRIOT (parcelle à Chauvincourt) afin d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de plusieurs pratiques à l'échelle d'une rotation : désherbage mécanique, couverture permanente des sols et semis direct. Au minimum, une visite de la parcelle sera organisée et tous les exploitants du BAC seront conviés.

2/ Bandes de démonstrations sur la culture de Luzerne :

La culture de luzerne peut permettre de protéger la ressource en eau puisque peu d'intrants sont appliqués. L'Usine de Déshydratation du Vexin (UCDV) étant implantée sur le BAC, la culture de luzerne est présente sur le territoire. Cela dit, les surfaces diminuent tous les ans. L'objectif de ces bandes de démonstrations est de promouvoir la luzerne sur le territoire afin de maintenir les surfaces localement. Sur une parcelle, il s'agit d'évaluer la dynamique de relargage de l'azote dans le sol après la destruction de la luzerne. Sur une seconde parcelle, il s'agit d'étudier l'impact de l'association trèfle/luzerne sur le désherbage chimique. (SCEA Drique et SCEA des Brulins).

Considérant que ces actions sont éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Vu l'avis de la commission municipale « Travaux, Eau&Assainissement, Environnement, Urbansime et Vie Economique » du 7 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- D'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat 2019-2022 avec la Chambre Régionale d'Agriculture et la SCEA du Mont Rôti relative à la mise en œuvre d'un essai pluriannuel sur une parcelle, les SCEA DRIQUE et des Brulins, pour la mise en place de bandes de démonstration sur la culture de luzerne,
- D'inscrire les dépenses et recettes afférentes au budget eau potable.

**CHATEAU D'EAU - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC POUR UN RELAIS RADIOTELEPHONIE AVEC VEOLIA  
EAU-CGE ET INFRACOS**

Vu la délibération du 11 février 2002 portant convention d'occupation du domaine public avec BOUYGUES TELECOM,

Vu la délibération du 9 décembre 2014 portant redevances dues pour l'occupation du domaine public par les équipements de radiotéléphonie sur le château d'eau des Mathurins,

Vu la délibération du 29 juin 2015 portant avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public pour un relais de radiotéléphonie avec INFRACOS,

Vu la proposition de renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public présentée par la société INFRACOS pour le compte de la Société BOUYGUES TELECOM, opérateur de téléphonie, en vue de l'implantation et l'exploitation d'un relais téléphonique sur le château d'eau du Mont de l'Aigle à Gisors,

Considérant qu'en qualité de fermier du château d'eau la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, assure l'exploitation de la structure,

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention tripartite,

Il convient de préciser qu'au titre de cette occupation temporaire l'opérateur s'engage à régler à la Collectivité une redevance annuelle de 4 630,00 € nets, toutes charges incluses, augmentée annuellement de 2%.

La durée de la convention est établie pour 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et prendra fin le 30 juin 2031.

Vu l'avis de la commission municipale « Travaux, Eau&Assainissement, Environnement, Urbanisme et Vie Economique » du 7 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide**

- D'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX et INFRACOS,
- D'inscrire la recette afférente au budget communal.

## **VOIRIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE 2019 ENGAGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND**

Considérant la compétence de la Communauté de Communes du Vexin Normand en matière de voirie, telle que définie par ses statuts et son règlement intérieur de voirie,  
Considérant la nécessité de procéder à l'amélioration et à la modernisation des voies communales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Gisors Epte Lévière du 16 décembre 2011, instaurant la mise en place de fonds de concours systématique pour certains travaux sur les voiries communales,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 validant l'augmentation du taux des fonds de concours spécifiques de 20 à 40 %,

Vu la transmission par la Communauté de Communes du Vexin Normand du montant du fonds de concours dû au titre du programme des travaux de voirie 2019,

La Ville de Gisors a demandé les travaux de voirie suivants à la Communauté de Communes :

- Route de la Folie (réalisation d'un enrobé coulé à froid) : 8 399,16 € de fonds de concours ;
- Rue de la Libération (voirie et trottoirs) : 97 856,20 € de fonds de concours ;
- Place du petit Champ Fleury : 23 747,69 € de fonds de concours.

Vu l'avis de la commission municipale « Travaux, Eau&Assainissement, Environnement, Urbanisme et Vie économique » du 7 juin 2019,

**Monsieur AUGER** donne une explication de vote, comme chaque année, il ne trouve pas normal que les Gisorsiens paient deux fois la facture pour la voirie.

**Monsieur MAGNE** espère qu'un jour le règlement de voirie sera modifié pour que cesse le principe même des fonds de concours.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide par 24 POUR, 6 CONTRE (Mesdames Agnès CHASME, Catherine PAYSANT et Gladys PRIEUR ; M. Anthony AUGER et Messieurs Laurent LONGET et Jacques MAGNE) et 1 Abstention (Mme Céline RAMELET)**

- De verser un montant de 130 003,05 € à l'appel de la Communauté de Communes du Vexin Normand au titre du fonds de concours de travaux de voirie pour l'année 2019,
- D'inscrire la dépense au budget communal 2019.

## **CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SUR TERRAIN PRIVE AVEC LE SYGOM ET LA POLYURBAINE NORMANDE**

Considérant la convention autorisant la circulation et les manœuvres sur un terrain privé lors des opérations de collecte des ordures ménagères et de déchets ménagers recyclés,

Considérant qu'afin d'éviter de laisser les containers d'ordures ménagères du Centre Technique Municipal sur le parking de la rue du Général Leclerc du vendredi soir au lundi matin, et ainsi éviter l'incitation de dépôt sauvage de la part des riverains, la Ville souhaite autoriser le prestataire de collecte du SYGOM, la Société « Polyurbaine Normande », à entrer dans l'enceinte dudit Centre pendant les heures d'ouvertures, les jours de ramassage,

Vu l'avis de la commission municipale « Travaux, Eau&Assainissement, Environnement, Urbanisme et Vie économique » du 7 juin 2019,

**A la question de Monsieur MAGNE** sur le possible maintien tout de même d'un conteneur, afin d'éviter de retrouver tous ces déchets sur le domaine public, **Monsieur BOULLEVEAU** explique que les gens jettent n'importe quoi : des pneus, de l'huile,... et que le conteneur n'est pas fait pour cela.

Sur ce même thème, **Monsieur AUGER** souligne que l'installation de deux conteneurs sur le trottoir près du magasin Auto loisirs ne lui paraît pas opportune, tant au niveau de l'esthétisme que du côté pratique. En effet, pour la circulation des personnes ce n'est pas adapté et en plus le lieu est éloigné des habitations pouvant être concernées, enfin qualitativement l'emplacement n'est pas idéal pour l'image de la Ville.

**Monsieur BOULLEVEAU** est surpris car pour sa part il y avait un conteneur mais pas à cet endroit. Par contre, effectivement, il était loin des habitations du Clos de l'Orme à la demande des riverains, et ce, en raison des nuisances sonores provoquées par la casse du verre jeté. Il se déplacera pour vérifier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de passage du service de collecte des déchets ménagers sur terrain privé avec le SYGOM et la Polyurbaine Normande.**

<b>DIRECTION ENFANCE JEUNESSE - CONVENTION D'AVANCE SUR PRESTATION DE SERVICE ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF DE L'EURE - ANNEE 2019</b>
---

Vu la délibération du 2 avril 2019 portant état des lieux et diagnostic des besoins en matière d'enfance et de jeunesse sur le territoire communautaire,

Le contrat enfance jeunesse est en cours de renouvellement auprès de la CAF de l'Eure pour la période 2019-2022. Dans cette attente, les collectivités ne peuvent bénéficier d'acomptes sur la prestation de service « enfance jeunesse ».

La CAF, lors de son Conseil d'administration du 11 mars 2019, a décidé d'accorder une avance de trésorerie sur prestation de service enfance jeunesse afin de maintenir l'offre de service aux familles allocataires.

Cette avance sera déterminée sur la base de 50 % de l'exercice N-2, soit l'année 2017.

Vu l'avis de la commission municipale « Education, Jeunesse, Sports, Culture, Tourisme, Patrimoine et Festivités » du 11 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'avance sur prestation de service enfance jeunesse avec la CAF de l'Eure.**

## **DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE JEUNESSE - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ALSH EXTRA SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES AVEC LA CAF DE L'EURE - AVENANTS**

Vu la délibération du 25 septembre 2018 portant conventions d'objectifs et de financement de prestation de service Accueils de Loisirs avec la CAF de l'Eure,

La CAF met en place des nouvelles modalités concernant la requalification du mercredi ainsi que le versement de l'acompte du prévisionnel pour les prestations ALSH.

Désormais, les mercredis, sur les périodes scolaires, sont devenus des temps « périscolaires » à compter de septembre 2018, quelle que soit l'organisation du temps scolaire retenue (4 jours ou 4,5 jours). Toutes les heures périscolaires sont comptabilisées et subventionnées selon l'amplitude réelle réalisée, dans la limite de 9 heures par jour.

Ensuite, le Conseil d'Administration de la CAF a donné son accord pour modifier les modalités de versement de l'acompte de l'exercice N. Alors que jusqu'à présent la CAF ne versait qu'un acompte de 70 % au mois de juillet. Dorénavant, un acompte prévisionnel de 40 % est versé en avril et un deuxième au mois de juillet (toujours dans la limite de 70 % du prévisionnel). Cette modification permet une meilleure répartition des versements pour la Ville et impacte moins la trésorerie.

Les présents avenants permettent donc d'appliquer ces nouvelles modalités de versement des acomptes pour les structures ALSH extrascolaires et périscolaires ainsi que pour Planet Ados et de requalifier le mercredi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Vu l'avis de la commission municipale « Education, Jeunesse, Sports Culture, Tourisme, Patrimoine et Festivités » du 11 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants périscolaires, extrascolaires et Ados aux conventions d'objectifs et de financement prestation de service de l'Accueils de loisirs sans hébergement avec la CAF de l'Eure.**

## **SERVICE ENFANCE AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORT - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE DEROGATION SCOLAIRE**

Vu la délibération du 13 février 2018 portant règlement intérieur de la commission de dérogation,

Considérant la nécessité d'apporter certaines modifications ou précisions au règlement de dérogation sur :

- la composition de la commission suite au départ du directeur de l'Education et de la Jeunesse,
- les critères d'accord pour les dérogations internes (précision des cycles, ajout d'un motif de dérogation),
- les critères d'accord pour les dérogations hors communes (précision des cycles, ajout d'une catégorie de personnes pouvant bénéficier de la dérogation),

Vu l'avis de la commission municipale « Education, Jeunesse, Sports, Culture, Tourisme, Patrimoine et Festivités » du 11 juin 2019,

**Monsieur le Maire** indique une modification de la rédaction de l'article 2 du règlement, il y a lieu d'indiquer « *de son Directeur(ice) Enfance Jeunesse ou de son représentant* » en lieu et place de « *la responsable du service enfance, affaires scolaires et sport* ». En effet, le poste de Directeur est toujours ouvert et la possibilité de le représenter permet d'éviter de modifier à chaque fois ledit règlement.

**Monsieur AUGER** souhaite savoir si le cas par cas pour des dérogations exceptionnelles est toujours possible. Il donne pour exemple une personne qui vit sur le secteur de Joliot Curie mais dont l'enfant est gardé sur le secteur d'Eugène Anne et demande si dans ce cas il est possible de déroger à la carte scolaire.

**Monsieur le Maire** répond par la négative. La carte scolaire doit garder du sens, elle est faite aussi pour garantir la mixité sociale. On ne peut pas accorder des dérogations pour tout, autrement le règlement ne sert plus. Or, les services en ont aussi besoin pour apporter des réponses claires aux familles et les traiter toutes de la même façon. Créer systématiquement des dérogations au cas par cas rend le système inégalitaire. Il précise toutefois qu'il existe encore des dérogations exceptionnelles « pour raisons pédagogiques » étudier individuellement par la Commission, exemple un enfant qui souffre de harcèlement dans son école.

**Madame PAYSANT** ne partage pas cette vision des choses. Elle pense que ce n'est pas un privilège et que cela n'a rien d'inégalitaire de faciliter la vie des familles en tenant compte de certaines contraintes organisationnelles, notamment du lieu de garde l'enfant qui peut différer du lieu de vie des parents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide par 25 POUR et 6 CONTRE** d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de la commission de dérogation scolaire, modifié.

## **SERVICE SCOLAIRE - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DE LA VILLE DE VERNON**

Vu la décision de la Ville de Vernon du 27 mars 2019 portant reconduction de la participation aux Frais de scolarité pour 2018/2019,

Faute de place dans la Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS) de l'école Jean MOULIN, un enfant gisorsien a été scolarisé en classe ULIS de la Ville de Vernon pour l'année scolaire 2018/2019.

Considérant le caractère dérogatoire de cette scolarisation, la Ville de Gisors est dans l'obligation de participer aux charges de fonctionnement des écoles de Vernon, pour la durée du cycle scolaire de l'enfant,

Pour l'année scolaire 2018/2019, cette participation est fixée à 731,00 € par élève.

Vu l'avis de la commission municipale « Education, Jeunesse, Sports Culture, Tourisme, Patrimoine et Festivités » du 11 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide**

- De verser à la Ville de Vernon 731,00 € au titre de sa participation aux charges de fonctionnement pour un élève de Gisors en classe ULIS,
- D'inscrire la dépense correspondante au budget communal.

## SERVICE SPECTACLES ET FETES NATIONALES - SAISON CULTURELLE 2019-2020 - PROGRAMMATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

La saison culturelle de Gisors est incontournable. Elle contribue à l'animation et l'attractivité de la Ville mais aussi au développement culturel de son public. Elle contribue au dynamisme de la Ville et propose des spectacles et des concerts variés pour un public éclectique.

Sont présentées dans ce rapport, les programmations du service Spectacles et Fêtes Nationales, mais aussi les actions pédagogiques du Conservatoire ainsi que la programmation des partenaires qui bénéficient du soutien de la ville.

### Programmation *TOUT PUBLIC* du service Spectacles et Fêtes nationales

#### **Vendredi 27 septembre 2019**

Présentation de la saison culturelle

Ouverture assurée par le Théâtre de l'étincelle à 20h30

*Salle Polyvalente - Gratuit*

#### **Vendredi 11 octobre 2019**

Slam « Louise EMO »

*Salle Polyvalente - Tout public - Payant (Tarif A) « DUO »*

#### **Samedi 26 octobre 2019**

Musique « Gisors Métal Fest » - Festival Métal

*Salle Polyvalente - Tout public - Payant (Tarif C)*

#### **Vendredi 8 novembre 2019**

Théâtre « Vamp privée.com » avec Dominique De Lacoste mise en scène par Jean-Marie Chevret

*Salle Polyvalente - Tout Public - Payant (Tarif B)*

#### **Dimanche 17 novembre 2019**

Musique « Flutes fantaisies » par Maria Pia

*Château de la Rapée ou église - Tout Public - Payant (Tarif A)*

#### **Vendredi 20 décembre 2019**

Musique « Jazzy Poppins » par Laurent Mignard DUKE ORCHESTRA – Spectacle dans le cadre du Noël pour tous.

*Salle Polyvalente - Tout public et scolaire - Gratuit*

#### **Vendredi 10 janvier 2020**

Danse « Génération pommée » - Une Autre Mina

*Salle Polyvalente - Tout Public - Payant (Tarif C)*

#### **Vendredi 31 janvier 2020**

Théâtre « Bérénice » de Jean Racine Mise en scène Robin Renucci - Les Tréteaux de France

*Salle Polyvalente - Tout public - Payant (Tarif A)*

**Samedi 8 février 2020**

Musique Concert Rock proposé par Christian Saint Raymond  
*Salle Polyvalente - Tout public - Payant (Tarif C)*

**Samedi 14 mars 2020**

Théâtre « L'Artnacoeur » avec Franck Lebœuf, Georges Beller et Nicolas Vitiello - Les Grands Théâtres  
*Salle Polyvalente - Tout public - Payant (Tarif B)*

**Dimanche 19 avril 2020**

Musique Concert de Franck Michael – Enzo Production  
*Salle Polyvalente - Tout public - Payant (Tarif B)*

**Vendredi 22 mai 2020**

Théâtre « Un mariage est si vite arrivé » écrit et mis en scène par Laurence BRU - Compagnie Schizo  
*Salle Polyvalente - Tout public - Payant (Tarif B)*

**Vendredi 5 juin 2020**

Concert « Autoportrait » - Valentin Stuff – Production Arteenreel  
*Salle Polyvalente - Tout public - Payant (Tarif A) « DUO »*

**Vendredi 9 Octobre 2020**

Musique « Rod Taylor & The Positive Roots Band »  
*Salle Polyvalente - Tout public - Payant (Tarif B)*

**Octobre 2020**

Musique « In the Mountains » Leila and The Koalas – Allez La Production  
*Salle Polyvalente - Tout public - Payant (Tarif A)*

**Novembre 2020**

Théâtre « Molière » - par Francis Huster – Sea Art Production  
*Salle Polyvalente - Tout public - Payant (Tarif A)*

Programmation **SCOLAIRES**

**Vendredi 20 décembre 2019**

Musique « Jazzy Poppins » par Laurent Mignard DUKE ORCHESTRA – Spectacle dans le cadre du Noël pour tous.  
*Salle Polyvalente - Tout public et scolaire - Gratuit*

**Mardi 28 janvier 2020**

Théâtre « Cornebidouille » mise en scène Émilie Gévert d'après les albums de Pierre Bertrand et Magali Bonniol – Compagnie Le Poulailler  
*Salle Polyvalente - Scolaires - Gratuit et Payant (Tarif D)*

**Jeudi 9 avril 2020**

Théâtre « Spectateur malgré lui » Compagnie Téatralala  
*Salle Polyvalente - Scolaires - Gratuit et Payant (Tarif D)*

Programmation gratuite des actions pédagogiques du Conservatoire

**18 Décembre 2019 - Concert de Noël**

**18 Janvier 2020 – Présentation des classes de danse**

**25 janvier 2020 - Soirée Jazz**

**25 Mars 2020 – Examens de danse**

**4 avril 2020 – Projet Fédérateur**

**19 et 20 mai 2020 - Théâtre**

**30 Mai 2020 – Concert de Musiques actuelles**

**20 Juin 2020 – Spectacles chorégraphiques**

**24 Juin 2020 – Fête du Conservatoire**

Programmation soutenue et en partenariat avec la Ville

**Samedi 7 et Dimanche 8 septembre 2019 – Festival de la Bande dessinée - Association Les Amis de la Bulle, Salle des Fêtes. Tout public. Gratuit.**

**Du 13 au 28 septembre 2019 – Boutiqu'Art – Association Plein Ph 'art. Tout Public. Gratuit**

**Du 12 au 18 novembre 2019 - Salon d'Art - Association Métaphore, Salle Polyvalente. Tout public. Gratuit.**

**Novembre 2019 – Audition des Lycéens – Lycée Louise Michel de Gisors, Salle Polyvalente. Tout public. Gratuit.**

**Du 21 au 24 novembre 2019 – Salon de Photographies - Association Le Vaumain Art et Pixels, Salle Polyvalente. Tout public. Gratuit.**

**Samedi 30 novembre et dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019 – Théâtre - Association Le Théâtre du boulevard en scène, Salle Polyvalente. Tout public. (Tarification spécifique).**

**Dimanche 15 décembre 2019 – Concert de Noël - Association Chorale Ma Joie Chante, Église à 16h30. Tout public.**

**Mars 2020 – Spectacle à déterminer – Lycée Louise Michel de Gisors, Salle Polyvalente. Tout public.**

**Du 20 au 22 mars 2020 – Festival Ciné Jeunes - Association Pour un festival ciné jeune, Salle Polyvalente. Tout public. Gratuit et Payant (Tarification du Cinéma).**

**Dimanche 22 mars 2020 – Concert de Printemps - Association Société Musicale, Salle Polyvalente à 16h. Tout public. Gratuit.**

**Samedi 4 avril 2020**, concert Ma Joie Chante et Magnificat de Paris 9<sup>ème</sup>, la passion selon St Matthieu de Heinrich Schütz, en l'église de Gisors 20h30.

**Mai ou Juin 2020** – Festival du Vexin 15<sup>ème</sup> édition. Concert de musique classique, Église à 16h30. Tout public. Payant (Tarification spécifique).

**Samedi 13 juin 2020**, Concert Ma Joie Chante cantates de Dietrich Buxtehude, salle polyvalente 20h30.

**Du 26 au 29 juin 2020** – Grand Baz'Art par Jean-Luc Bourdila, Salle Polyvalente. Tout public.

Vu l'avis de la commission municipale « Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Tourisme, Patrimoine et Festivités » du 11 juin 2019,

**Monsieur le Maire** explique que la municipalité continue à expérimenter le tarif « DUO » (1 place achetée/1 place offerte) et si le dispositif fait ses preuves il sera largement étendu. Il rappelle aussi que la saison culturelle est gratuite pour les moins de 25 ans, ce qui signifie qu'une famille allant voir un spectacle au tarif « DUO » ne paie qu'une place.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide**

- D'approuver la programmation de la saison culturelle 2019/2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, contrats et avenants afférents,
- D'autoriser le remboursement aux intervenants des déplacements liés aux réceptions, frais de transports, et/ou hébergements sur présentation de justificatifs, engagés dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des collectivités et autres organismes les différentes subventions pouvant être octroyées.

## **CONSERVATOIRE MUNICIPAL - MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR**

Vu la délibération du 6 décembre 2016 portant nouveau règlement intérieur du Conservatoire Municipal,

Considérant qu'à la rentrée de septembre 2019, les cours de musique, danse et art dramatique seront dispensés dans les nouveaux locaux du Conservatoire municipal – Impasse du Preslay à Gisors,

Considérant que si le fonctionnement du Conservatoire demeure identique, son organisation administrative est modifiée,

Il est désormais rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale des Services et une Responsable pédagogique a été nommée, en lieu et place du Directeur de Conservatoire.

Le règlement intérieur actuel doit donc être modifié comme suit :

- Nouvelle adresse : Impasse du Preslay – 27140 GISORS,
- Les termes « Directeur ou Direction Culture, Patrimoine, Tourisme » sont remplacés par « Directrice ou Direction Générale des Services »,
- Les termes « Le Directeur du Conservatoire » sont remplacés par « la Responsable pédagogique » quand nécessaire,
- Les termes « du Directeur » (page 5) sont remplacés par « la Direction des ressources humaines »,

- Les termes « au rez-de-chaussée » (page 15) sont remplacés par « dans le hall d'accueil »,
- Les termes « le fonctionnement des cours » (page 15) sont remplacés par « le personnel ».

Vu l'avis de la commission municipale « Education, Jeunesse, Sports, Culture, Tourisme, Patrimoine et Festivités » du 11 juin 2019,

**Monsieur MAGNE** se dit dans l'expectative face à la solution organisationnelle proposée. Il ne pense pas, pour bien connaître le fonctionnement d'un conservatoire puisqu'il fréquente ce dernier depuis plus de 30 ans, qu'il faille scinder le volet pédagogique de celui de la gestion et des finances. Le poste de Directeur d'un tel établissement est quand même très particulier, il doit pouvoir fédérer l'équipe pédagogique mais aussi gérer financièrement l'établissement pour que l'ensemble soit cohérent. Le fonctionnement proposé, avec un rattachement à la Direction Générale, transforme totalement le Conservatoire. Il n'est plus qu'une simple école de Musique et de danse et pour lui c'est une mauvaise chose.

**Monsieur AUGER** partage l'avis de **Monsieur MAGNE**, il est aussi inquiet de l'état du personnel du Conservatoire qui est resté plus d'un an sans directeur. Cette solution est précaire et en plus il craint qu'elle ne s'installe dans la durée. En outre, rajouter encore une « casquette » à la Directrice Générale des Services, il n'est pas certain que cela facilite le fonctionnement des services. Il se dit préoccupé par la situation et pour l'avenir du Conservatoire.

**Monsieur GIMENEZ** considère qu'il vaut mieux cette solution que de recruter un directeur par défaut, cela ne serait pas productif.

**Monsieur le Maire** explique que les candidatures au poste de Directeur n'ont pas convenu et qu'en outre les deux personnes désignées sont de grande qualité et ont su faire leur preuve. Il faut donc savoir leur laisser leur chance. Il n'y a aucune mesure d'économies derrière ce choix puisque de toute façon le poste était budgété. En outre, il ne peut pas laisser dire qu'il ne fait rien pour le Conservatoire, il rappelle que pour la rentrée va être livré un bâtiment totalement refait, insonorisé avec des salles dédiées à la danse et que cela représente près de 400.000 euros investis.

**A la demande de Monsieur AUGER, Monsieur le Maire** indique qu'il est tout à fait possible de lui communiquer un état des effectifs sur les dernières années.

**Monsieur MAGNE** insiste, au vu de son expérience personnelle, il faut un Directeur pour gérer le Conservatoire, qui ait les connaissances musicales, administratives et financières.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide par 25 POUR et 6 CONTRE (Mesdames Agnès CHASME, Catherine PAYSANT et Gladys PRIEUR ; M. Anthony AUGER et Messieurs Laurent LONGET et Jacques MAGNE) d'approuver le règlement intérieur du Conservatoire Municipal ainsi modifié.**

## CREATION D'UN POSTE SUITE A LA PROMOTION INTERNE - ANNEE 2019

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment la section II concernant l'avancement, articles 77, 78, 79 et 80,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 24 janvier 2019 permettant l'avancement à la promotion interne pour les grades classés en catégorie B,

Considérant que la promotion interne participe à l'évolution de carrière des fonctionnaires en application notamment des règles particulières à chaque cadre d'emplois,

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 juin 2019,

Vu l'avis de la commission municipale « Finances, Personnel et Affaires Générales » du 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide de créer, à compter du 25 juin 2019, un poste de technicien territorial à temps complet.**

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget communal.

## **INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY SUR GISORS - DEMANDE AUPRES D'ENEDIS**

Considérant qu'un débat s'est tenu en présence de l'ensemble du conseil municipal avant la séance du 18 décembre 2018, donnant la parole à la fois à l'entreprise ENEDIS et à une association d'opposants au compteur Linky,

Considérant que la démarche de la Ville de Romilly-sur-Andelle est la seule à ce jour, parmi toutes les initiatives de différentes municipalités souhaitant réguler l'installation des compteurs Linky sur leur territoire, à ne pas avoir été déboutée par décision du tribunal administratif,

Monsieur le Maire propose d'écrire à ENEDIS pour demander que les habitants de GISORS puissent avoir le choix d'opter pour l'installation du compteur Linky ou de conserver leurs anciens compteurs sans contrepartie financière,

Vu l'avis de la commission municipale « finances, Personnel et Affaires Générales » du 13 juin 2019,

**Monsieur le Maire** propose des mesures progressive au problème des compteurs LINKY. En fonction de la réponse d'ENEDIS au courrier proposé ce soir, le conseil sera peut être appelé à se prononcer plus formellement.

**Monsieur AUGER** souligne qu'en effet la démarche est très « progressive » car c'est très léger comme action. Le rapport est présenté d'une certaine façon, tout de même. Il rappelle que si le recours d'ENEDIS a été rejeté par le Tribunal Administratif c'est que tout simplement ce dernier n'était pas possible contre un simple courrier. Il souhaite que la Ville reste vigilante et pas trop attentiste.

**Monsieur le Maire** pense que cette question reviendra lors d'un prochain conseil municipal et en tout cas avant la fin de l'année, puisque la campagne d'installation sur Gisors doit débuter en 2020. Il considère que les Gisorsiens doivent pouvoir avoir le choix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide** d'autoriser Monsieur le Maire à écrire à ENEDIS pour demander que les habitants de GISORS puissent avoir le choix d'opter pour l'installation du compteur Linky ou de conserver leurs anciens compteurs sans contrepartie financière.

**Monsieur AUGER** souhaiterait que la collectivité communique en direction de sa population pour l'informer que la Ville dispose d'une borne d'accès pour le référendum d'initiative partagée, lancé depuis le 12 juin.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

**Alexandre RASSAERT,**  
**Maire de Gisors,**  
**Vice-président du Conseil Départemental de**

